

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 19 juin 2015

Communiqué de presse

Coopération régionale sur la sécurité des navires

Cette année, lors du 20^{ème} comité du *Caribbean Memorandum Of Understanding (CMOU) On Port State control*, qui s'est tenu les 17 et 18 juin à la Barbade, la France a été intégrée comme membre à part entière. De nombreux États caribéens ont soutenu la candidature de la France. Ils considèrent en effet que la plus-value de l'expertise technique apportée par la France est un atout pour le développement et la mise en œuvre des activités du CMOU.

Cette organisation régionale compte quinze États membres qui se réunissent chaque année afin d'évaluer l'efficacité et l'harmonisation des inspections réalisées par chaque pays. Ces inspections sont enregistrées dans une base de données commune qui permet de partager les informations relatives à la sécurité des navires exploités dans la zone Caraïbe.

Ce comité a également confirmé la tenue d'un séminaire sur le contrôle par l'État du port en 2016 en Martinique. Il sera organisé par le centre de sécurité des navires Antilles-Guyane en lien avec la direction des affaires maritimes. A l'occasion de cette formation qui sera dispensée aux inspecteurs caribéens, les règles et procédures d'inspections du CMOU seront rappelées et des travaux pratiques seront organisés.

Le contrôle des navires de commerce sous pavillon étranger faisant escale dans les ports français des Antilles et de la Guyane est opérationnel depuis 2012. L'augmentation substantielle du nombre d'inspections ces trois dernières années dans la zone Antilles-Guyane a rendu possible les avancées dans le processus d'adhésion de la France au mémorandum de la Caraïbe en charge du contrôle par l'État du port (CMOU).



De gauche à droite : **Émeric Faure** - Martinique, chef du centre de sécurité des navires Antilles-Guyane, **Dwight Gardiner** - Antigua et Barbuda, président du CMOU, **Jodi Barrow** - Jamaïque, secrétaire du CMOU, **François Beaugrand**, adjoint au chef du bureau en charge du contrôle par l'État du port.